

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PATRICK COHEN

PRÉSENTATION

PATRICK COHEN est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 8 Impasse Mozart 95110 Sannois. PATRICK COHEN développe, propose et dispense des actions de formations individuelles et collectives, en présentiel/distanciel, inter/intra entreprise dans le domaine du management. PATRICK COHEN peut également proposer à ses clients un accompagnement individuel en mode Executive coaching.

L'ensemble des prestations est ci-après dénommé « offre de services PATRICK COHEN ».

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services de PATRICK COHEN relatives à des commandes passées auprès du dit organisme de formation, par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PATRICK COHEN, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que PATRICK COHEN ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses collaborateurs et préposés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de PATRICK COHEN, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation de formation management ou Executive Coaching fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par PATRICK COHEN. En cas d'acceptation par le Client et pour les commandes supérieures à 10 k€, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client. Pour les commandes inférieures, aucun acompte n'est demandé et les paiements s'effectuent par tranche de réalisation de la prestation lors de remise des livrables prévus. Ces conditions sont précisées dans le devis établi.

Pour la réalisation des missions de formation management, PATRICK COHEN facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans le devis, ces frais sont facturés à leur prix coûtant.

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Formations inter-entreprises

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises.

Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de PATRICK COHEN.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

Remplacement d'un participant

PATRICK COHEN offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, PATRICK COHEN se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Formations intra-entreprises

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par PATRICK COHEN. Sauf disposition contraire dans le devis établi par PATRICK COHEN, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

FORMATIONS EN DISTANCIEL

Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations à distance.

Inscription

Différents modules de formation en distanciel sont proposés.

Le Client peut s'inscrire en ligne sur le site *moncoach-formateur.com* en communiquant ses coordonnées, le module de formation choisi, la référence, la date et le nombre de places à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée systématiquement aux Clients et/ou Stagiaires inscrits

Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de PATRICK COHEN.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Remplacement d'un participant

PATRICK COHEN offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, PATRICK COHEN se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie conformément au Code du travail est adressée au client, dont il se charge de retourner un exemplaire revêtu du cachet de l'entreprise et de la signature de son représentant légal ou personne ayant délégation.

Le règlement intérieur est communiqué aux participants en même temps que la convocation à la session de formation. Une attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Évaluation de la formation

Les actions de développement des compétences font l'objet d'évaluation en amont, pendant et à la fin de la formation.

- L'évaluation en amont sert à déterminer les niveaux d'acquis afin d'adapter les contenus de formation,
- L'évaluation pendant la formation sous forme d'exercices (modalités variées) visent à stabiliser les apprentissages
- L'évaluation en aval prend deux formes :
 - o L'évaluation de satisfaction à chaud : à l'oral et à l'aide d'un questionnaire de satisfaction
 - o L'évaluation à distance (3 à 6 mois), afin de vérifier le niveau de mise en œuvre des acquisitions (questionnaire en ligne)

Financement de la formation

Les actions de développement des compétences sont réglées par le client, dans la majeure partie des cas.

Contribution de l'OPCO

Pour les publics pouvant bénéficier d'une prise en charge OPCO (contrat de professionnalisation et reconversion), le client règle le montant de la formation et sollicite le remboursement des sommes engagées auprès de l'OPCO.

Mobilisation du CPF

Les formations proposées sont qualifiantes, non certifiantes et ne constituent pas un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elles ne sont donc pas finançables par le CPF.

Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre PATRICK COHEN et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client, d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 10% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client pour une annulation, 5% pour un report,
- Report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client pour une annulation, 20% pour un report.

DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES PATRICK COHEN

Facturation – Règlement

Prix

Tous les prix des actions de développement de compétences sont exprimés en euros et net de taxes.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par règlement chèque, virement bancaire ou postal ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, PATRICK COHEN pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à **trois fois le taux d'intérêt légal**. PATRICK COHEN aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à PATRICK COHEN.

Limitations de responsabilité de PATRICK COHEN

La responsabilité de PATRICK COHEN ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à PATRICK COHEN.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PATRICK COHEN est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

PATRICK COHEN a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les risques liés au dommage dont elle pourrait être responsable.

La responsabilité de PATRICK COHEN est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de PATRICK COHEN ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Force majeure

PATRICK COHEN ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à PATRICK COHEN, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PATRICK COHEN.

Propriété intellectuelle

PATRICK COHEN est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par PATRICK COHEN pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de PATRICK COHEN. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de PATRICK COHEN. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

En tout état de cause, PATRICK COHEN demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement à l'exécution des prestations chez le Client.

En contrepartie, PATRICK COHEN déclare posséder les droits sur les contenus diffusés auprès du Client.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par PATRICK COHEN au Client. PATRICK COHEN s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires parties prenantes dans la prestation et dont le client en aura été informé, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

Communication

Le Client accepte d'être cité par PATRICK COHEN comme client de ses offres de services, aux frais de PATRICK COHEN.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article sur la confidentialité, PATRICK COHEN CONSEIL peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la

nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par PATRICK COHEN aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PATRICK COHEN.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

PATRICK COHEN conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Le droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre LE CLIENT et PATRICK COHEN à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal judiciaire de Pontoise.